

RÈGLEMENT SPORTIF 2016 DU CHAMPIONNAT D'EUROPE DES DRAGSTERS DE LA FIA

2016 SPORTING REGULATIONS FOR THE FIA EUROPEAN DRAG RACING CHAMPIONSHIP

PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

GENERAL PRESCRIPTIONS

- | | |
|--|--|
| <p>1. Règlement</p> <p>1.1 Le texte final de ce règlement sera le texte anglais, qui sera utilisé en cas de toute contestation relative à son interprétation.</p> <p>2. Obligations générales</p> <p>2.1 Tous les pilotes, concurrents et officiels participant au Championnat s'engagent, pour eux-mêmes, leurs employés et leurs agents, à respecter toutes les prescriptions prévues par le Code Sportif International (le Code), le Règlement Dragsters et le présent Règlement Sportif pour le Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA.</p> <p>3. Dispositions générales</p> <p>3.1 Il y aura cinq Championnats européens de la FIA :</p> <ul style="list-style-type: none">- un pour les pilotes de Pro Modified,- un pour les pilotes de Top Methanol Dragsters,- un pour les pilotes de Top Methanol Funny Cars,- un pour les pilotes de Pro Stock,- un pour les pilotes de Top Fuel Dragsters. <p>3.2 Les Prescriptions Générales seront observées pour ces Championnats, ainsi que le Règlement FIA pour les Dragsters. Les Règlements Particuliers de chaque épreuve seront conformes au Règlement Standard, et les épreuves seront organisées dans le respect de l'Accord d'Organisation passé entre l'organisateur, l'ASN du pays de l'épreuve et la FIA.</p> <p>3.3 Il y aura un maximum de 12 épreuves par année et un maximum de 2 épreuves par pays.</p> <p>3.4 Il est fortement recommandé que l'organisateur de l'épreuve organise au moins une autre épreuve de dragsters durant l'année pendant laquelle la demande est faite.</p> <p>4. Voitures éligibles</p> <p>4.1 Voir le Règlement FIA pour les Dragsters.</p> <p>5. Type d'épreuves</p> <p>5.1 Les épreuves auront lieu sur des pistes de dragsters en accord avec les spécifications citées dans la section « Critères pour l'Approbation des Pistes de Dragsters » dans le Règlement FIA pour les Dragsters. Les épreuves doivent être enregistrées sur le Calendrier Sportif International de la FIA.</p> <p>5.2 Longueur de la zone de compétition :</p> | <p>1. Regulations</p> <p>1.1 The final text of these regulations shall be the English version which will be used should any dispute arise as to their interpretation.</p> <p>2. General undertaking</p> <p>2.1 All drivers, competitors, and officials participating in the Championship undertake, on behalf of themselves, their employees and agents, to observe all the provisions of the International Sporting Code (the Code), the Drag Racing Regulations and the present FIA European Drag Racing Championships Sporting Regulations</p> <p>3. General provisions</p> <p>3.1 There will be five FIA European Championships:</p> <ul style="list-style-type: none">- one for drivers of Pro Modified,- one for drivers of Top Methanol Dragsters,- one for drivers of Top Methanol Funny Cars,- one for drivers of Pro Stock,- one for drivers of Top Fuel Dragsters. <p>3.2 The General Prescriptions will be observed for these Championships, as will the FIA Regulations for Drag Racing. The Supplementary Regulations of each event will conform to the Standard Regulations and the events will be organised in accordance with the Organisation Agreement entered into between the organiser, the ASN of the country of the event and the FIA.</p> <p>3.3 There will be a maximum of 12 events per year and a maximum of 2 events per country.</p> <p>3.4 It is strongly recommended that the organiser of the event organise at least one other drag racing event in the year in which the application is made.</p> <p>4. Eligible cars</p> <p>4.1 See the FIA Drag Racing Regulations.</p> <p>5. Type of events</p> <p>5.1 The events will take place on drag strips complying with the specifications as stated in the section "Criteria for Approval of Drag Strips" in the FIA Drag Racing Regulations. The event is to be listed on the FIA International Sporting Calendar.</p> <p>5.2 Length of the competition area:</p> |
|--|--|

- 1/4 de mile (402,33 m) pour Pro Modified,
- 1/4 de mile (402,33 m) pour Top Methanol Dragsters,
- 1/4 de mile (402,33 m) pour Top Methanol Funny Cars,
- 1/4 de mile (402,33 m) pour Pro Stock,
- 1000 pieds (304,78 m) pour Fuel Dragsters.

- 1/4 mile (402.33m) for Pro Modified,
- 1/4 mile (402.33m) for Top Methanol Dragsters,
- 1/4 mile (402.33m) for Top Methanol Funny Cars,
- 1/4 mile (402.33m) for Pro Stock,
- 1000 feet (304.78m) for Top Fuel Dragsters.

6. Organisation des épreuves

6.1 Chaque organisateur, par l'intermédiaire de son ASN, devra fournir à la FIA, au minimum en anglais, les renseignements requis par l'Annexe 1 au présent Règlement, au plus tard 90 jours avant la Compétition, ainsi que l'horaire détaillé et la Convention d'Organisation décrite ci-après (Annexe 2). Chaque Compétition sera organisée dans le respect de la Convention d'Organisation établie entre l'organisateur de la Compétition, l'ASN du pays organisateur et la FIA.

Un visa est délivré par la FIA pour chacune des Compétitions sous réserve que l'ensemble des documents requis par le présent Règlement aient été dûment transmis à la FIA dans les délais ci-dessus mentionnés et qu'ils soient conformes à la réglementation applicable au Championnat. Chaque Compétition devra être organisée dans le strict respect de ces documents.

6.2 Pour chaque épreuve, les cinq classes de Championnat doivent être invitées par l'organisateur. Dans certaines circonstances et si l'administration de la FIA l'approuve, un organisateur peut inviter un minimum de deux classes de Championnat. En aucune circonstance, dans une épreuve de Championnat, un organisateur n'est autorisé à faire courir une classe de Championnat comme une compétition ou dans une série n'appartenant pas au Championnat de la FIA. Les classes de Championnat de la FIA ne participant pas à l'épreuve de Championnat peuvent uniquement courir comme une démonstration. **Des pilotes non qualifiés peuvent être proposés pour participer à une démonstration.**

6.3 Pour chaque épreuve, un minimum de trois et un maximum de six sessions de qualifications (sauf pour la classe Top Fuel un maximum de 4) devraient être prévues pour chaque classe, dont au moins une session doit être effectuée. Le nombre maximum de voitures dans la première séance d'élimination est de 16 pour chaque classe. Chaque organisateur a le droit de maximiser la première séance d'élimination à 8 voitures par classe. En cas de 8 voitures ou moins, les échelles progressives FIA doivent être utilisées. Toutes les éliminations doivent avoir lieu le dernier jour de l'épreuve, à moins que plus de 13 voitures soient dans la première séance d'élimination. Dans ce cas, la première séance ne pourra avoir lieu que le dernier ou l'avant dernier jour de l'épreuve. Le système de qualification et d'élimination est décrit dans le Règlement FIA pour les Dragsters.

6.4 L'organisateur tiendra une conférence de presse et avec les médias avant toute épreuve de Championnat, à laquelle seront invités la presse et les médias nationaux et locaux.

6.5 Il est de la responsabilité des organisateurs de fournir

6. Organisation of events

6.1 Each organiser, via its ASN, shall supply the information set out in Appendix 1, to the FIA, at least in English, no later than 90 days before the Competition, together with the detailed timetable and the Organisation Agreement described hereinafter (Appendix 2). Each Competition will be organised in accordance with the Organisation Agreement entered into between the organiser of the Competition, the ASN of the organising country and the FIA.

A visa is issued by the FIA for each of the Competitions, provided that all the documents required by the present regulations have been duly sent to the FIA by the aforementioned deadlines and that they are in conformity with the regulations applicable to the Championship. Each Competition must be organised in strict compliance with these documents.

6.2 At each event the organisers must invite all five Championship classes. In certain circumstances and if approved by the FIA administration, an organiser may invite a minimum of two Championship classes. At a Championship event, the organiser is under no circumstances allowed to run a Championship class as a competition or in a non-FIA Championship series. FIA Championship classes not taking part in the Championship event can only be run as an exhibition. **Non-qualifiers may be proposed to take part in an exhibition.**

6.3 At each event a minimum of three and a maximum of 6 qualifying sessions (except Top Fuel maximum 4) should be scheduled for each class, of which at least one session must be completed. The maximum number of cars taking part in first round elimination is 16 in each class. Each organiser has the right to maximise the first round of elimination to 8 cars in each class. For 8 cars or less FIA progressive ladders must be used. All eliminations have to take place on the final day of the event unless more than 13 cars are in the first round of the elimination, in which case the first round can only take place on the day before the final day of the event or on the final day of the event. The system of qualifying and eliminations is described in the Drag Racing Regulations.

6.4 The organiser will hold a press and media conference before each Championship event to which the organiser will invite national and local press and media.

6.5 It is the organiser's responsibility to provide Internet, E-mail, Fax

des connexions Internet, E-mail, faxes et téléphoniques durant l'épreuve de Championnat. Il y a aussi une nécessité de service vis-à-vis de la presse et des médias avant, pendant et après l'épreuve.

and telephone facilities at their Championship event. There is also a requirement for service to press and media before, during and after the event.

6.6 Il y aura trois (3) Commissaires Sportifs, incluant le Président du Collège (deux étrangers et un national). Les commissaires sportifs étrangers devront être désignés par la FIA, à partir de la Liste des Dragsters. Si possible, le commissaire sportif national devrait être désigné à partir de cette liste FIA. Le président est désigné par la Commission Dragsters de la FIA.

6.6 The Panel of the Stewards shall consist of three (3), including the Chairman (two foreigners and one national). The foreign stewards must be appointed by the FIA, from the Drag Racing List. The national steward should if possible be appointed from the current FIA list. The chairman is appointed by the FIA Drag Racing Commission.

6.7 La FIA se réserve le droit de désigner les personnes suivantes dans une épreuve, si elle l'estime nécessaire :

- Président des Commissaires Sportifs
- Observateur FIA
- Délégué Technique FIA
- Directeur d'Epreuve de la FIA
- ~~Secrétaire de la manifestation~~
- ~~Responsable Sécurité~~
- Responsable de l'Equipe Médicale
- ~~Starter en chef~~

6.7 The FIA reserves the right to appoint the following personnel to an event if it so chooses:

- Chairman of Stewards
- FIA Observer
- FIA Technical Delegate
- FIA Race Director
- ~~Secretary of the Meeting~~
- ~~Safety Officer~~
- Chief Medical Officer
- ~~Chief Starter~~

6.8 Chaque organisateur d'une épreuve devra payer à l'administration du Championnat € 100 par compétiteur inscrit, dans un délai maximum de 4 semaines après l'épreuve. L'organisateur de chaque Epreuve de Championnat paiera à l'administration du Championnat toutes les compensations pour le transport et les frais de compétition qui auraient dû être versées aux pilotes n'ayant pas payé le droit d'inscription à la série du Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA avant l'épreuve. Ces dernières sont à verser à l'administration du Championnat dans les 4 semaines suivant l'épreuve. Cette somme pourra être distribuée aux champions à la fin de la saison.

6.8 Each organiser of a Championship round must pay the Championship administration €100 per competitor entered at their event within 4 weeks after the event is held. The organiser of each Championship Event will pay the Championship administration all travel and running cost compensations that would have been due to drivers that have not paid the FIA European Drag Racing Championship series registration fee before the event. This is to be paid to the Championship administration within 4 weeks after the Event is held.

This fund can be distributed to the champions at the end of the season.

6.9 L'organisateur paiera au compétiteur les compensations minimales suivantes pour le transport et les frais de compétition dans les sept (7) jours suivant la fin de l'épreuve.

6.9 The Organiser will pay competitor minimum travel and running cost compensation within seven (7) days from the date on which the event is held as follows:

PRO MODIFIED

Plateau (voitures)	1-2	3-4	5-8	9-16
Manche 1 Perdant	-	€600	€900	€210
Manche 2 Perdant	-	-	€1.920	€750
Manche 3 Perdant	-	-	-	€1.500
Second	-	€1.200	€2.880	€2.880
Gagnant	-	€1.800	€3.040	€3.040

~~PRO-MODIFIED : L'organisateur paiera au moins une somme supplémentaire de € 320 à titre de compensation pour le voyage des compétiteurs étrangers (équipes avec des pilotes sans licence dans le pays de l'épreuve - Seulement pour les qualifiés avec les places de 1 à 8). Cette compensation sera payée sur présentation de facture ou bien sous la forme de rabais sur les transports par ferry. Vérifier auprès de chaque organisateur avant~~

PRO MODIFIED

Field Size (Cars)	1-2	3-4	5-8	9-16
1st round Loser	-	€600	€900	€210
2nd round Loser	-	-	€1.920	€750
3rd round Loser	-	-	-	€1.500
Runner-up	-	€1.200	€2.880	€2.880
Winner	-	€1.800	€3.040	€3.040

~~PRO MODIFIED: The organiser will pay an additional minimum of € 320 in travel compensation for foreigner competitors (teams with drivers who do not hold a licence in the event host country) (Number 1 to 8 Qualifiers only). This compensation will be paid against invoice or in the form of discounted ferry transportation. Check with each organiser before each event.~~

toute épreuve.

TOP METHANOL DRAGSTER ET TOP METHANOL FUNNY CAR

Plateau (voitures)	1-2	3-4	5-8	9-16
Manche 1 Perdant		€960	€960	€800
Manche 2 Perdant			€1.920	1.600
Manche 3 Perdant				€2.400
Second		€1.920	€2.880	€3.200
Gagnant		€2.880	€3.040	€3.520

TOP METHANOL: L'organisateur paiera au moins une somme supplémentaire de € 320 à titre de compensation pour le voyage des compétiteurs étrangers (équipes avec des pilotes sans licence dans le pays de l'épreuve - Seulement pour les qualifiés avec les places de 1 à 8). Cette compensation sera payée sur présentation de facture ou bien sous la forme de rabais sur les transports par ferry. Vérifier auprès de chaque organisateur avant toute épreuve.

PRO STOCK

Plateau (voitures)	1-2	3-4	5-8	9-16
Manche 1 Perdant		€960	€960	Qualifiés avec les places de 1 à 8 : €960 Qualifiés avec les places places de 9 à 16 : €480
Manche 2 Perdant			€1.600	0
Manche 3 Perdant				€640
Second		€1.760	€2.720	€1.760
Gagnant		€2.720	€3.840	€2.880

PRO STOCK: L'organisateur paiera au moins une somme supplémentaire de € 320 à titre de compensation pour le voyage des compétiteurs étrangers (équipes avec des pilotes sans licence dans le pays de l'épreuve - Seulement pour les qualifiés avec les places de 1 à 8). Cette compensation sera payée sur présentation de facture ou bien sous la forme de rabais sur les transports par ferry. Vérifier auprès de chaque organisateur avant toute épreuve.

TOP FUEL

Plateau (voitures)	1-2	3-4	5-8	9-16
Manche 1 Perdant		€4.000	€2.400	€1.600
Manche 2 Perdant			€4.000	€2.400
Manche 3 Perdant				€4.000
Second		€5.600	€5.600	€5.600
Gagnant		€7.200	€7.200	€8.000

TOP METHANOL DRAGSTER AND TOP METHANOL FUNNY CAR

Field Size (Cars)	1-2	3-4	5-8	9-16
1st round Loser		€960	€960	€800
2nd round Loser			€1.920	1.600
3rd round Loser				€2.400
Runner-up		€1.920	€2.880	€3.200
Winner		€2.880	€3.040	€3.520

TOP METHANOL: The organiser will pay an additional minimum of € 320 in travel compensation for foreigner competitors (teams with drivers who do not hold a licence in the event host country) (Number 1 to 8 Qualifiers only). This compensation will be paid against invoice or in the form of discounted ferry transportation. Check with each organiser before each event.

PRO STOCK

Field size (cars)	1-2	3-4	5-8	9-16
1 st round Loser		€960	€960	No. 1 - 8 qualifying spot pays €960 - No. 9 - 16 qualifying spot pays €480
2nd round Loser			€1.600	0
3rd round Loser				€640
Runner-up		€1.760	€2.720	€1.760
Winner		€2.720	€3.840	€2.880

PRO STOCK: The organiser will pay an additional minimum of € 320 in travel compensation for foreigner competitors (teams with drivers who do not hold a licence in the event host country) (Number 1 to 8 Qualifiers only). This compensation will be paid against invoice or in the form of discounted ferry transportation. Check with each organiser before each event.

TOP FUEL

Field size (cars)	1-2	3-4	5-8	9-16
1st round Loser		€4.000	€2.400	€1.600
2nd round Loser			€4.000	€2.400
3rd round Loser				€4.000
Runner-up		€5.600	€5.600	€5.600
Winner		€7.200	€7.200	€8.000

Plateau (voitures)	1-2	3-4	5-8	9-16
Position de qualification				
1		€4.000	€4.000	€4.000
2		€2.800	€2.800	€2.800
3		€2.400	€2.400	€2.400
4		€2.000	€2.000	€2.000
5			€1.600	€1.600
6			€1.200	€1.200
7			€800	€800
8			€800	€800
9				€800
10				€800
11				€800
12				€800

TOP FUEL: L'organisateur paiera au moins une somme supplémentaire de € 320 à titre de compensation pour le voyage des compétiteurs étrangers (équipes avec des pilotes sans licence dans le pays de l'épreuve - Seulement pour les qualifiés avec les places de 1 à 8). Cette compensation sera payée sur présentation de facture ou bien sous la forme de rabais sur les transports par ferry. Vérifier auprès de chaque organisateur avant toute épreuve.

L'organisateur paiera au compétiteur (équipes avec des pilotes sans licence dans le pays de l'épreuve) les compensations minimales suivantes pour le voyage et les frais de compétition dans les sept (7) jours suivant la fin de l'épreuve :

VOYAGE

Pour les classes avec des plateaux comprenant jusqu'à 6 engagements, l'organisateur paiera 320 € à titre de compensation pour le voyage des compétiteurs étrangers. Une compensation pour le voyage pour les classes comprenant 7 engagements ou plus sera versée selon des distances prédéterminées depuis des points dans différents pays vers les pistes du championnat. Le tableau ci-dessous indique les compensations pour une distance aller :

<u>KM</u>	<u>EURO</u>
<u>0-999</u>	<u>400</u>
<u>1000-1499</u>	<u>700</u>
<u>1500-1999</u>	<u>1000</u>
<u>2000-</u>	<u>1300</u>

Un tableau des distances sera fourni par l'Administration du Championnat sur demande.

Cette compensation sera payée sur présentation de facture ou bien sous la forme de rabais sur les transports par ferry. Vérifier auprès de chaque organisateur avant toute épreuve.

Field Size (cars)	1-2	3-4	5-8	9-16
Qualifying position				
1		€4,000	€4,000	€4,000
2		€2,800	€2,800	€2,800
3		€2,400	€2,400	€2,400
4		€2,000	€2,000	€2,000
5			€1,600	€1,600
6			€1,200	€1,200
7			€800	€800
8			€800	€800
9				€800
10				€800
11				€800
12				€800

TOP FUEL: The organizer will pay an additional minimum of € 320 in travel compensation for foreigner competitors (teams with drivers who do not hold a licence in the event host country) (Number 1 to 8 Qualifiers only). This compensation will be paid against invoice or in the form of discounted ferry transportation. Check with each organizer before each event.

The Organizer will pay competitor (teams with drivers who do not hold a license in the event host country) minimum travel and running cost compensation within seven (7) days from the date on which the event is held as follows:

TRAVEL

For classes with field sizes of up to 6 entries the organizer will pay € 320 in travel compensation for foreigner competitors. Travel compensation for classes with 7 or more entries will be paid out according to predetermined travel distances from points in different countries to championship tracks. The table below shows one way distance compensations:

<u>KM</u>	<u>EURO</u>
<u>0-999</u>	<u>400</u>
<u>1000-1499</u>	<u>700</u>
<u>1500-1999</u>	<u>1000</u>
<u>2000-</u>	<u>1300</u>

A distance table shall be provided by the Championship Administration on request.

This compensation will be paid against invoice or in the form of discounted ferry transportation. Check with each organizer before each event.

7. Assurance

L'organisateur d'une Compétition doit s'assurer que tous les concurrents, leur personnel et leurs pilotes sont couverts par une assurance au tiers.

Quatre-vingt dix jours avant la Compétition, l'organisateur, via son ASN, doit envoyer à la FIA le détail des risques couverts par l'assurance, laquelle doit être conforme aux lois nationales en vigueur. Ce certificat d'assurance sera tenu à la disposition des concurrents dans la langue du pays ainsi qu'en anglais.

L'assurance au tiers souscrite par l'organisateur viendra compléter, sans y porter atteinte, toute police d'assurance personnelle détenue par un concurrent ou par toute autre personne physique ou morale participant à la Compétition.

Les pilotes participant à la Compétition ne sont pas considérés comme tiers entre eux.

8. Compétiteurs

8.1 Les conducteurs doivent être en possession d'une licence Internationale de Compétition FIA, valide pour le dragster, et spécifiquement pour la catégorie de véhicules conduits.

8.2 Chaque conducteur devra présenter son nom et une décalcomanie de son drapeau national de chaque côté du compartiment conducteur de son véhicule de compétition.

8.3 Chaque conducteur devra présenter le logotype du Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA à la hauteur de la poitrine et à l'avant du côté droit de sa combinaison. Taille minimum : 80 x 80 millimètres

8.4 Chaque conducteur devra présenter le logotype du Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA de chaque côté de son véhicule de compétition. Pour les Dragsters sur le coin extérieur arrière et en bas des plaques de garde verticales des ailes arrière, pour les Funny Cars sur le coin extérieur arrière et en haut des plaques de garde verticales des ailes arrière, pour les voitures Pro Stock et Pro Modified sur le panneau latéral arrière. Taille minimum : 120 x 120 millimètres.

7. Insurance

The organiser of a Competition must ensure that all competitors, their personnel and drivers are covered by third party insurance.

Ninety days before the Competition, the organiser, via its ASN, must send the FIA details of the risks covered by the insurance which must comply with the national laws in force. This insurance certificate, written in the language of the country as well as in English, shall be made available to the competitors.

Third party insurance arranged by the organiser shall be in addition and without prejudice to any personal insurance policy held by a competitor or any other natural person or legal entity taking part in the Competition.

Drivers taking part in the Competition are not third parties with respect to one another.

8. Competitors

8.1 Drivers must hold on FIA International Competition Licence valid for drag racing and specifically for the category of vehicle to be driven.

8.2 Each driver should display his name together with a decal of his national flag on each side of the driver's compartment on his racing vehicle.

8.3 Each driver must display the FIA European Drag Racing Championship logotype at chest height on the right hand front side of his driver's suit. Minimum size 80 x 80 millimetres.

8.4 Each driver must display the FIA European Drag Racing Championship logotype each side of his racing vehicle. For Dragsters on the outside bottom rear corner of the rear wings spill plates, for Funny Cars on the outside upper rear corner of the rear wings spill plates, for Pro Stock and Pro Modified Cars on the rear quarter panel. Minimum size 120 x 120 millimetre.

8.5

Pour pouvoir prétendre à toute récompense, les pilotes doivent présenter les décalcomanies, logos, badges du Championnat, des sponsors et/ou de l'épreuve, comme demandé par les organisateurs du Championnat. Leur emplacement doit être selon les instructions des organisateurs.

Sponsor de Championnat (Maximum un) (Requis pour pouvoir recevoir les récompenses de Championnat).

- 1 décalcomanie de chaque côté de la voiture (Taille maximum : 700 cm² chacun).
- 1 badge positionné sous le logotype du Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA sur la combinaison du pilote (Taille maximum : 32 cm²).

Sponsor associé au Championnat (Max. trois) (Requis pour pouvoir recevoir les récompenses de Championnat).

- 1 décalcomanie de chaque côté de la voiture (Taille maximum 250 cm² par sponsor et par décalcomanie).

Sponsor de catégorie (Max. un par catégorie) (Requis pour pouvoir recevoir les récompenses de Championnat et d'Epreuve).

- 1 décalcomanie de chaque côté de la voiture (Taille maximum 450 cm² par décalcomanie).

Sponsor associé à la catégorie (Max. trois par catégorie) (Requis pour pouvoir recevoir les récompenses de Championnat et d'Epreuve).

- 1 décalcomanie de chaque côté de la voiture (Taille maximum 250 cm² par sponsor et par chaque décalcomanie).

Sponsors d'Epreuve (Max. deux) (Requis pour pouvoir recevoir les récompenses d'Epreuve).

- 1 décalcomanie de chaque côté de la voiture (Taille maximum 350 cm² par sponsor et par chaque décalcomanie).

8.6

Pour pouvoir prétendre à toute récompense du Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA (série ou épreuve), un droit d'inscription à la série du Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA doit être payé chaque année par chaque conducteur de chaque classe à l'administration du Championnat au plus tard 30 jours avant toute participation à une épreuve de Championnat. Ce seul droit est de € 800 plus la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et couvre toutes les épreuves du Championnat. Ce droit d'inscription vient en addition à tous les droits d'inscription normaux des courses. Contacter l'administration du Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA pour les formulaires de demande.

8.7

Tout conducteur doit avoir un numéro de compétition pour le Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA. Ces numéros devront être demandés 30 jours avant participation dans toute épreuve à :

The Svenska Bilspportförbundet
FIA Drag Racing Competition Numbers
Boîte 705
SE 191 27 Sollentuna
Suède

8.5

To be eligible for any awards the drivers have to display Championship, sponsor and/or event decals, logotypes and/or badges as required by the Championship organisers. Position as per the Championship organiser's instructions.

Championship sponsor (Max. one) (Required for receiving Championship award).

- 1 decal on each side of the car (maximum size 700 cm² per decal).
- 1 badge positioned under the FIA European Drag Racing Championship logotype on his driver's suit (Maximum size 32 cm²).

Associated Championship sponsor (Max. three) (Required for receiving Championship awards).

- 1 decal on each side of the car (maximum size 250 cm² per sponsor and per decal).

Category sponsor (Max. one per category) (Required for receiving Championship and Event award).

- 1 decal on each side of the car (maximum size 450 cm² per decal).

Associated Category sponsor (Max. three per category) (Required for receiving Championship and Event awards).

- 1 decal on each side of the car (maximum size 250 cm² per sponsor and per decal).

Event sponsors (Max. two) (Required for receiving Event awards).

- 1 decal on each side of the car (maximum size 350 cm² per sponsor and per decal).

8.6

To be eligible for any awards in the FIA European Drag Racing Championships (series or event) an FIA European Drag Racing Championship series registration fee has to be paid each year by each driver in each class to the Championship administration at the latest 30 days before taking part in any Championship round. This single fee is in the sum of €800 plus value added tax (VAT) and covers all rounds of the Championship. This registration fee is in addition to all normal race entry fees. For application forms contact the FIA European Drag Racing Championship administration.

8.7

Each driver must have a current FIA European Drag Racing Championship competition number. FIA Drag Racing competition numbers should be applied for 30 days before taking part in any event at:

The Svenska Bilspportförbundet
FIA Drag Racing Competition Numbers
Box 705
SE 191 27 Sollentuna
Sweden

Tél : +46 (0) 8 626 33 00
Fax : +46 (0) 8 626 33 22
E-mail : mailbox@sbf.se

Dans le Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA, un conducteur peut utiliser un numéro entre 1 et 10, correspondant à son résultat final dans le même Championnat l'année précédente.

Tel: +46 (0) 8 626 33 00
Fax: +46 (0) 8 626 33 22
E-mail: mailbox@sbf.se

In the FIA European Drag Racing Championships, a driver may use a number from 1-10 corresponding to his finishing position in the same Championship the previous year.

8.8 Le gagnant et le second de chaque classe doivent assister à la cérémonie de remise des prix concernée, ainsi qu'aux conférences de presse ayant lieu pendant l'épreuve, afin de recevoir toute récompense et/ou prix, à moins de circonstances exceptionnelles, seuls les commissaires sportifs pouvant en juger.

8.8 The winner and runner-up in each class must attend the relevant prize-giving ceremony and press conferences at the event to receive any awards and/or rewards, unless extenuating circumstances prevail, at the discretion of the stewards.

9. Classement du Championnat

9. Championship classification

9.1 Pour le Championnat d'Europe de Dragsters de la FIA les points sont attribués comme suit :

9.1 For the FIA European Drag Racing Championship, points are awarded as follows:

Plateau	1-2	3-4	5-8	9-16
(Voitures)				
Manche 1 - Perdant	-	20	20	20
Manche 2 - Perdant	-	-	40	40
Manche 3 - Perdant	-	-	60	60
Second	20	40	60	80
Gagnant	40	60	80	100

Field size	1-2	3-4	5-8	9-16
(Cars)				
1 st Round - Loser	-	20	20	20
2 nd Round - Loser	-	-	40	40
3 rd Round - Loser	-	-	60	60
Runner-Up	20	40	60	80
Winner	40	60	80	100

Des points supplémentaires sont attribués comme suit :
10 points pour tous les concurrents - 1 run qualificatif exigé.

Additional points are awarded as follows:
10 points to all contestants, 1 qualifying run required.

Les positions qualificatives gagnent des points comme suit :

1 ^{er}	8
2 ^{ème}	7
3 ^{ème}	6
4 ^{ème}	5
5 ^{ème} et 6 ^{ème}	4
7 ^{ème} et 8 ^{ème}	3
9 ^{ème} au 12 ^{ème}	2
13 ^{ème} au 16 ^{ème}	1

Qualifying positions earn points as follows:

1 st	8
2 nd	7
3 rd	6
4 th	5
5 th & 6 th	4
7 th & 8 th	3
9 th through 12 th	2
13 th through 16 th	1

Après chaque séance de qualification, points à attribuer aux 3 pilotes les mieux qualifiés de la séance comme suit :

After each qualifying session, the top 3 qualifiers in that session. Points to be awarded as follows:

3 points à l'ET le plus rapide
2 points au 2ème ET le plus rapide
1 point au 3ème ET le plus rapide

3 points to the quickest ET
2 points to the 2nd quickest ET
1 point to the 3rd quickest ET

Si en fin de saison il y a des ex æquo dans une série, ils seront départagés comme suit. S'il reste des ex æquo après l'application de la première mesure, les mesures suivantes seront appliquées jusqu'à ce qu'ils soient départagés.

If at the end of the season a tie exists in a series, it shall be resolved as follows. If, after step one is followed a tie still remains, additional steps are to be followed until the tie is broken.

A. Etudier toute la saison des éliminatoires ayant opposé les concurrents ex æquo. Le pilote ayant remporté le plus grand nombre de victoires «head to

A. Review full season of elimination racing between tied contestants. Driver with most "head to head" victories wins tie.

head» est déclaré gagnant.

- B.** Revoir toute la saison d'éliminatoires. Le pilote ayant remporté le plus grand nombre de manches est déclaré gagnant.
- C.** Appliquer les points de départage à toute la saison de compétition, comme suit :
- | | |
|-----------------------|---|
| Gagnant d'une épreuve | 5 |
| Second | 3 |
| Semi-Finaliste | 2 |
| Quart de Finaliste | 1 |

Le pilote totalisant le nombre de points le plus élevé est déclaré vainqueur.

Si, pour quelque raison que ce soit, une portion quelconque d'une épreuve est totalement reprogrammée, un retrait automatique, ne rapportant pas de points, sera accordé aux concurrents qualifiés se trouvant dans l'impossibilité de revenir. Si un concurrent ne souhaite pas être retiré de l'épreuve reprogrammée et désire recevoir des points gagnés jusqu'au moment de l'annulation, il devra contacter le Directeur de Course de la FIA / Clerk of the Course.

Si l'épreuve est suspendue avant que toute qualification n'ait pu avoir lieu, tous les concurrents qui auront subi avec succès l'inspection technique se verront chacun attribuer 10 points. Si l'épreuve est suspendue après que la première séance de qualification ait eu lieu, les points de qualification et les points de la première manche seront uniquement attribués aux concurrents des qualifications conformément au Règlement Dragsters de la FIA.

Aucun point ne sera attribué aux concurrents non qualifiés. Si une épreuve est suspendue avant ou au cours d'une manche éliminatoire, tous les concurrents faisant encore partie de l'élimination au début de cette manche recevront les points attribués aux perdants de cette manche.

9.2 Points – Généralités

Tous les points sont attribués au pilote et ne peuvent être transférés en aucun cas. Les points ne peuvent être transférés d'une catégorie à une autre.

Si l'épreuve est interrompue et reportée à cause des conditions atmosphériques ou autres, alors que les éliminatoires de cette catégorie sont en cours de déroulement, les concurrents se trouvant dans l'impossibilité de revenir se verront attribuer des points jusqu'à la manche terminée avant le report. Si un pilote est jugé coupable d'une infraction après l'épreuve lui faisant perdre ses points, aucun ajustement des points ne sera effectué concernant les résultats de qualification ou d'élimination pour les autres pilotes.

Les tentatives d'établissement d'un bas ET («Low Elapsed Time») ne seront pas autorisées après la fin des qualifications, sauf pour les voitures restant en compétition de catégorie. Le temps du dernier run au cours duquel un pilote aura été éliminé, sera admis en tant que bas ET.

Le Président des Commissaires Sportifs / Directeur de Course de la FIA a la latitude d'autoriser les concurrents dont la voiture a subi des dommages irréparables à quitter l'épreuve avant les éliminatoires, tout en conservant leurs points et leur récompense en liquide. Les pilotes doivent demander au Président des Commissaires Sportifs / Directeur de Course de la FIA de leur accorder cette possibilité. Tout concurrent exclu pour défaillance mécanique majeure perd tous les points pour cette épreuve particulière. La course sera incluse dans le quota

- B.** Review full season of elimination racing. Driver who has won the most rounds wins tie.

- C.** Apply tie-breaker points to full season of event competition as follows:

Event Winner	5
Runner-up	3
Semi-Finalist	2
Quarter Finalist	1

Driver with most points wins tie.

If any portion of an event is completely rescheduled for any reason, qualified contestants unable to return will be granted an automatic withdrawal, earning no points. If a contestant does not wish to be withdrawn from the postponed event and desires to receive points earned up until the point of cancellation, the contestant must contact the FIA Race Director / Clerk of the Course.

If the Event is suspended before any qualifying has taken place, all competitors that have successfully passed tech inspection will receive 10 points each. If the event is suspended after the first qualifying session has taken place, qualifying points and first round points will only be issued to the qualifying competitors in accordance with the FIA Drag Racing Regulations.

Non-qualified competitors will not receive any points.

If an Event is suspended before or during an elimination round, all competitors still in the elimination at the beginning of that round will receive the losers points for this round

9.2 Points – General

All points are awarded to the driver and cannot be transferred under any circumstances. Points are not transferable from one category to another.

If the event is disrupted and rescheduled due to weather or other conditions after eliminations of that category are in progress, those contestants unable to return will be awarded points up to the round completed before postponement. If a driver is found guilty of any infraction post event causing him to lose his points, no points adjustment will be made to the qualifying or elimination results for other drivers.

Attempts to set Low Elapsed Time will not be permitted after qualifying ends, with the exception of those cars remaining in category competition. The final run on which a driver is eliminated will be permitted as a Low Elapsed Time.

The Chairman of the Stewards / FIA Race Director has the option of allowing contestants whose cars have experienced irreparable damage to leave the event prior to eliminations, yet retain their points and monetary awards. Drivers must notify the Chairman of the Stewards / FIA Race Director to arrange for this allowance.

Any contestant excluded for major mechanical non-compliance loses all points for that particular event.

The race will be charged to the contestant's overall quota of races

général de courses disputées par le concurrent, mais elle pourra être remplacée dans les classements finaux par des points obtenus dans d'autres épreuves. Dans les cas impliquant des infractions au règlement d'une nature flagrante, le concurrent sera pénalisé par une épreuve "notée zéro", non remplaçable, qui sera retenue comme l'une des épreuves notées pour le calcul des classements Internationaux. Les concurrents seront prévenus par écrit lorsqu'il aura été déterminé qu'une action "notée zéro" fait partie des pénalités évaluées pour exclusion.

9.3 Remplaçants

Une fois les qualifications terminées et une échelle établie, les jumelages ne seront pas modifiés. Cependant, si une voiture et un pilote qualifiés sont dans l'impossibilité de participer à la première manche qualificative s'ils n'atteignent pas la boîte à eau, ils seront remplacés par une autre voiture et un autre pilote. Le pilote non-qualifié le plus rapide prendra le premier espace disponible, le deuxième pilote non-qualifié prendra l'espace disponible suivant et ainsi de suite. Cela se fait à la seule discrétion du Directeur de Course. Les points et récompenses en liquide de la 1^{ère} manche seront conservés par le pilote qualifié. Sa voiture devra se trouver sur les lieux de la course au moment où la première manche commence. Les remplaçants ne recevront de points en aucun cas. Les récompenses payées au pilote qualifié d'origine seront déduites des récompenses en liquide versées aux remplaçants. Si un pilote remplaçant est intégré à une épreuve reportée à la place d'un pilote qualifié qui ne revient pas, ce remplaçant recevra tous les points et les récompenses en liquide pour la manche.

9.4 Exclusion, suspension, disqualification

Notwithstanding toute autre disposition de la présente Annexe, la participation à tout programme organisé par ou en collaboration avec la FIA présuppose de bénéficier de la confiance de la FIA. Toute personne trouvée coupable d'un délit lié aux drogues **ou au dopage** fera l'objet de telle action disciplinaire que la FIA jugera appropriée à sa seule et absolue discrétion, y compris mais non exclusivement, l'expulsion immédiate de la FIA et le retrait de la confiance dont elle jouissait auprès de celle-ci. Cette personne **pourra être sera** exclue immédiatement de tous les programmes de la FIA et, si la FIA le juge bon, perdra ses droits à tous **points**, titres, prix en espèces ou autres récompenses ne lui ayant pas encore été attribués. Par ailleurs, toute récompense annuelle qui pourrait être accordée pourrait dépendre du maintien de la confiance de la FIA au cours de l'année suivant cette récompense, si la FIA le juge bon. D'autre part, quiconque faisant l'objet de poursuites pour un délit lié aux drogues pourra se voir accorder ces récompenses sur une base conditionnelle ; cette personne ne pourra pas bénéficier de récompenses annuelles de prix en espèces à moins et jusqu'à ce qu'elle ne soit pas jugée coupable de ce délit pendant l'année suivant l'attribution de ces prix, si la FIA le juge bon.

En ce qui concerne les pénalités, réclamations et appels, se reporter au Code Sportif International de la FIA, Chapitres 12, 13 et 14.

10. Equilibre des performances et Spécifications Techniques

L'équilibre des performances et l'ajustement des spécifications techniques des voitures s'effectuent par et/ou sous le contrôle du Comité FIA de Dragsters.

attended but may be replaced in final standings with points earned at other events. In cases involving rule infractions of a flagrant nature, the contestant will be charged with a non-replaceable "zero grade" event that will be used as one of the scored events in calculating international standings. Contestants will be notified in writing when a "zero grade" action has been determined to be part of the penalties assessed for exclusion.

9.3 Alternates

Once qualifying has been concluded and a ladder has been established, pairings will not be changed. However, should a qualified car and driver be unable to make the first round of elimination (not reach the bleach box), an alternate will be inserted in their place. The quickest non-qualifier will take the first available space, the second quickest non-qualifier the next available space and so on. When and if this happens is at the sole discretion of the Clerk of the Course. First round points and cash awards will be kept by the qualified driver. His car must be on the race track premises at the time the first round commences. Alternates will not receive points under any circumstances.

The awards paid to the original qualifier will be deducted from the cash awards paid to the alternates. If an alternate driver is inserted into a rescheduled event for a non-returning qualifier, the alternate will receive full round points and cash awards.

9.4 Exclusion, suspension, disqualification

Notwithstanding any other provision of this Appendix, participation in any programme conducted by or in conjunction with the FIA is conditioned upon being in good standing with the FIA. Any person found guilty of drug **or doping**-related offences is subject to such disciplinary action as the FIA shall determine appropriate in its sole and absolute discretion, including but not limited to immediate expulsion from the FIA and a termination of his/her good standing. Such person **may will** be immediately excluded from all FIA programs and may not be eligible for **points**, titles, prize money or other awards which have not already been bestowed, as shall be determined by the FIA. Further, any annual awards which might be granted may be made contingent upon maintaining good standing with the FIA through the year following the annual award, if so determined by the FIA. Further still, any person who shall be facing prosecution for a drug-related offence may be granted such awards on a contingent basis and may not be eligible for annual awards of prize money unless and until he/she shall not have been found guilty for such offences during the year following the award of such prizes if so determined by the FIA.

Refer to the FIA International Sporting Code, Chapters 12, 13 and 14 regarding penalties, protests and appeals.

10. Balance of performance and Technical Specifications

The balance of performance and adjustments to the technical specifications of the cars are carried out by and/or under the control of the FIA Drag Racing Committee.

Le Comité FIA de Dragsters se réserve le droit d'adapter certains paramètres comme suit :

Pro Modified : poids minimum (Classes), limites maximales de surmultiplication (Art. 1.13 Compresseur).

Top Methanol Dragster : poids minimum (Division par classes de poids), pourcentage de nitrométhane pour les moteurs atmosphériques, (Division par classes de poids), limites maximales de surmultiplication (Art. 1.8 Compresseur).

Top Methanol Funny Car : poids minimum (Division par classes de poids), limites maximales de surmultiplication (Art. 1.8 Compresseur).

Toute décision concernant le changement d'un ou de plusieurs de ces paramètres sera notifiée aux concurrents par le Comité FIA de Dragsters au plus tard 2 semaines avant le début de la prochaine épreuve concernée en publiant cette information sur www.fia.com.

The FIA Drag Racing Committee reserves the right to adjust some of the parameters as follows:

Pro Modified: minimum weight (Classes), maximum overdrive limits (Art. 1.13 Supercharger).

Top Methanol Dragster: minimum weight (Class weight breaks), nitromethane percentage on non-supercharged engine, (Class weight breaks), maximum overdrive limits (Art. 1.8 Supercharger).

Top Methanol Funny Car: minimum weight (Class weight breaks), maximum overdrive limits (Art. 1.8 Supercharger).

Any decision concerning the changing of one or several of these parameters will be notified by the FIA Drag Racing Committee to the competitors at the latest 2 weeks before the start of the next event concerned by posting that decision on www.fia.com.

ANNEXE 1

REGLEMENT STANDARD

CHAPITRES

I	PROGRAMME	
II	ORGANISATION	Article 1
III	CONDITIONS GENERALES	Articles 2-9
IV	VERIFICATIONS	Articles 10-11
V	DEROULEMENT DE L'EPREUVE	Articles 12-13
VI	FIN DE LA FINALE, RESULTATS, RECLAMATIONS	Articles 14-16
VII	PRIX	Article 17
VIII	INFORMATION ADDITIONNELLE	Article 18

(Les mots en *italique* doivent être remplacés comme indiqué)

CHAPITRE I - PROGRAMME

Subject to change without préavis.

PROGRAMME

(date)	Publication du règlement et acceptation des inscriptions.
(date)	Fin des inscriptions au tarif normal.
(date)	Fin des inscriptions au tarif accru.
(date/heure)	Ouverture des portes de la piste pour l'arrivée.
(date/heure)	Heures d'ouverture et de fermeture du secrétariat.
(date/heure)	Vérifications administratives à (lieu).
(date/heure)	Vérifications techniques à (lieu).
(date/heure)	Qualifications.
(date/heure)	Eliminations.
(heure)	Briefing des pilotes à (lieu).
(date/heure)	Remise des prix (lieu).

CHAPITRE II - ORGANISATION

- 1.1 Le (Club Organisateur) organisera, au nom de (nom de l'ASN) une épreuve du Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA le (Date) en accord avec le Code

APPENDIX 1

STANDARD REGULATIONS

CHAPTERS

I	PROGRAMME	
II	ORGANISATION	Article 1
III	GENERAL CONDITIONS	Articles 2-9
IV	CHECKING	Articles 10-11
V	RUNNING OF THE EVENT	Articles 12-13
VI	END OF FINAL, RESULTS, PROTESTS	Articles 14-16
VII	PRIZES	Article 17
VIII	ADDITIONAL INFORMATION	Article 18

(Words in *italics* are to be replaced as indicated)

CHAPTER I - PROGRAMME

Subject to change without notification.

PROGRAMME

(date)	Publication of regulations and acceptance of entries.
(date)	Closing date for entries at normal fee.
(date)	Closing date for entries at increased fees.
(date/times)	Track gate open for arrival.
(date/times)	Secretariat opening and closing times.
(date/times)	Administrative checking at (place).
(date/times)	Scrutineering at (place).
(date/times)	Qualifying.
(date/times)	Elimination.
(time)	Drivers' briefing (place).
(date/times)	Prize-giving (place).

CHAPTER II - ORGANISATION

- 1.1 The (Organising Club) will organise, on behalf of the (name of the ASN) an FIA European Drag Racing Championship event on (Date) in accordance with the

Sportif de la FIA, les règlements FIA pour le Dragster, les Prescriptions Générales pour le Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA et ces règlements (ainsi que toute autre règlement que l'organisateur pourrait produire par écrit).

1.2 Comité d'Organisation

*(Noms des membres)
(Adresse, Téléphone, numéro de Fax, adresse E-mail du Secrétariat permanent).
(Adresse, Téléphone, numéro de Fax, adresse E-mail pendant l'Epreuve).*

1.3 Bureau de la Presse

*(Noms des responsables)
(Adresse, Téléphone, numéro de Fax, adresse E-mail du Secrétariat permanent).
(Adresse, Téléphone, numéro de Fax, adresse E-mail pendant l'Epreuve).*

1.4 Officiels

- Trois Commissaires Sportifs (deux étrangers, un national) : *(noms, spécifier le Président)*
- Observateur FIA : *(nom)*
- Délégué Technique FIA : *(nom)*
- Directeur d'Epreuve de la FIA : *(nom)*
- Directeur de Course : *(nom)*
- Directeur de Course Adjoint : *(nom)*
- Secrétaire de l'Epreuve : *(nom)*
- Juge(s) de fait pour dépassement de ligne centrale ou faux départ : *(nom)*
- Chronométrateur en chef et Juge de fait : *(nom)*
- Responsable sécurité : *(nom)*
- Responsable Médical en chef : *(nom)*
- Chef Starter : *(nom)*

1.5 Panneau d'affichage officiel

(Son emplacement sera précisé dans un bulletin d'information, s'il n'est pas possible de donner cette information dans ce règlement).

CHAPITRE III - CONDITIONS GENERALES

2. Généralités

2.1 Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International FIA et de ses annexes (le Code), au Règlement Dragsters de la FIA, aux Réglementations Générales du (nom de l'ASN organisatrice), à ce Règlement Particulier, et à tout autre règlement subséquent officiellement promulgué.

2.2 Cette épreuve comptera pour le Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA (minimum de deux classes si approuvé par l'Administration de la FIA) :

- pour les pilotes de Top Fuel.
- pour les pilotes de Pro Stock.
- pour les pilotes de Top Methanol Funny Car.
- pour les pilotes de Top Methanol Dragster.
- pour les pilotes de Pro Modified.

Sporting Code of the FIA, the FIA Regulations for Drag Racing, the General Prescriptions for FIA European Drag Racing Championship and these regulations (and any other regulations which may be issued in writing by the organisers).

1.2 Organising Committee

*(Names of members)
(Address, Telephone, Fax number and E-mail address of the permanent Secretariat).
(Address, Telephone, Fax number and E-mail address during the Event).*

1.3 Press Office

*(Names of Officers)
(Address, Telephone, Fax number and E-mail address of the permanent Secretariat).
(Address, Telephone, Fax number and E-mail address during the Event).*

1.4 Officials

- Three Stewards (two foreign, one national):
(names, specifying the Chairman)
- FIA Observer: *(name)*
- FIA Technical Delegate: *(name)*
- FIA Race Director: *(name)*
- Clerk of the Course: *(name)*
- Asst. Clerk of the Course: *(name)*
- Secretary of the Event: *(name)*
- Judge(s) of Fact for Crossing of Centre Line & False -Start: *(names)*
- Chief Timekeeper & Judge of Fact: *(names)*
- Safety Officer: *(name)*
- Chief Medical Officer: *(name)*
- Chief Starter: *(name)*

1.5 Official notice board

(Its location will be stated in an information bulletin; if this is not possible, give this information in these regulations).

CHAPTER III - GENERAL CONDITIONS

2. General

2.1 This event will be run in accordance with the FIA International Sporting Code and appendices (the Code) and the FIA Drag Racing Regulations, the General Regulations of the (name of the ASN of the host country), these Supplementary Regulations and any subsequent regulations officially promulgated.

2.2 This event will count for the FIA European Drag Racing Championship (minimum two classes if approved by the FIA Administration):

- for Top Fuel Drivers.
- for Pro Stock Drivers.
- for Top Methanol Funny Car Drivers.
- for Top Methanol Dragster Drivers.
- for Pro Modified Drivers.

3. Piste

- 3.1 Lieu : (Lieu)
Téléphone : (Numéro)
Fax : (Numéro de Fax)
Adresse E-mail : (E-mail)
Longueur de la piste : (mètres)
Longueur de la zone de freinage : (mètres)
Largeur de la piste : (mètres)
Emplacement : (expliquer comment trouver la piste).

4. Véhicules éligibles

- 4.1 Véhicules Pro Modified FIA, Véhicules Pro Stock FIA, Top Methanol Dragster FIA, Top Methanol Funny Car FIA et Top Fuel FIA en accord avec le Règlement FIA Dragster à jour.
- 4.2 Chaque voiture doit avoir un Passeport Technique FIA valide.

5. Compétiteurs éligibles

- 5.1 Titulaires de Licences Internationales de Compétition FIA valides pour les courses de dragsters, pour l'épreuve et spécifiquement pour la catégorie de voitures devant être conduites.

6. Demandes d'engagement - Engagements

- 6.1 Toute personne désirant participer à l'Epreuve doit faire parvenir la demande d'engagement officielle, dûment complétée, au Secréariat (adresse complète, téléphone, télex, fax, etc.) avant la date limite appropriée.
- 6.2 Tout concurrent étranger devra faire viser sa demande d'engagement par son ASN, en accord avec les Articles 2.6 et 3.9 du Code Sportif International.
- 6.3 Les demandes d'engagement qui seraient modifiées, incomplètes ou illisibles ne seront pas valides.
- 6.4 Un véhicule ne peut être engagé qu'une fois. Un pilote ne peut conduire plus d'un véhicule dans une seule et même classe.
- 6.5 L'organisateur a le droit de refuser une inscription sans donner de raison (Art. 3.14 du Code Sportif International).
- 6.6 Le nombre maximum d'inscriptions pour qualification dans chaque classe sera de 32, le minimum étant 1 dans chaque classe. Toutefois, 7 jours après la clôture des inscriptions principales, après consultation des Commissaires Sportifs, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou d'abandonner une classe s'ils le pensent approprié.
- 6.7 Par le fait de leur inscription, tous les concurrents seront considérés comme ayant déclaré que leurs véhicules, leurs équipes et le personnel dont ils ont le contrôle se soumettront aux règlements pendant toute la durée de

3. Track

- 3.1 Place: (Place)
Telephone: (Telephone number)
Fax: (Fax number)
E-mail address: (E-mail)
Length of Track: (mètres)
Length of Shutdown area: (mètres)
Width of Track: (mètres)
Location: (explain how to find the circuit).

4. Eligible Vehicles

- 4.1 FIA Pro Modified, FIA Pro Stock, FIA Top Methanol Dragster, FIA Top Methanol Funny Car and FIA Top Fuel vehicles complying with the current FIA Drag Racing Regulations.
- 4.2 Each car must have a valid FIA Technical Passport.

5. Eligible Competitors

- 5.1 Holders of FIA International Competition Licences valid for drag racing, the event and specifically for the category of vehicle to be driven.

6. Entry Forms and Entries

- 6.1 Anybody wishing to take part in the event must send the Official Entry Form, duly completed, by the appropriate closing date, to the secretariat at (complete address, telephone, telex, fax, etc.)
- 6.2 Foreign competitors must have the authority of their ASN in accordance with Articles 2.6 and 3.9 of the International Sporting Code.
- 6.3 Entry forms which are amended, incomplete or defaced are invalid.
- 6.4 A vehicle may only be entered once. No driver may drive more than one vehicle in the same class.
- 6.5 The organisers have the right to refuse an entry without giving any reason (Art. 3.14 of the International Sporting Code).
- 6.6 The maximum number of entries in each class for qualification will be 32, the minimum is 1 in each class. However, 7 days after the closing of the main entries, the organiser reserves the right to cancel or abandon a class in liaison with the Stewards of the event if they feel it appropriate.
- 6.7 By the fact of their entry all competitors will be deemed to have declared that the vehicles, team and personnel under their control will comply with the regulations throughout the event.

l'épreuve.

7. Droits d'inscription

- 7.1 Le droit d'inscription est de € 260 en monnaie locale, pour chaque concurrent, jusqu'au (*Date - maximum 1 mois avant l'épreuve*). Des inscriptions tardives pourront être acceptées après cette date. Si elles sont acceptées, un droit supplémentaire de € 600 en monnaie locale sera demandé.
- 7.2 La demande d'inscription ne sera acceptée que si elle est accompagnée du total des droits d'inscription ou par un reçu fourni par l'ASN dont dépend le compétiteur.
- Aucune voiture ne pourra prendre le départ si les droits d'inscription n'ont pas été complètement payés (*si applicable*).
- 7.3 Des droits supplémentaires pourront être acquittés par un compétiteur qui refuserait de porter la publicité des sponsors de l'organisateur.
- 7.4 Le nombre de tickets alloués par le droit d'inscription est de 10.
- 7.5 Les droits d'inscription peuvent seulement être remboursés:
- aux candidats refusés,
 - dans le cas où une épreuve est annulée,
 - dans le cas où une classe est supprimée.

8. Assurance

- 8.1 L'organisateur d'une Epreuve doit s'assurer que tous les concurrents, leur personnel et leurs pilotes sont couverts par une assurance au tiers.
- 8.2 Quatre-vingt dix jours avant l'Epreuve, l'organisateur, via son ASN, doit envoyer à la FIA le détail des risques couverts par l'assurance, laquelle doit être conforme aux lois nationales en vigueur. Ce certificat d'assurance sera tenu à la disposition des concurrents dans la langue du pays ainsi qu'en anglais.
- 8.3 L'assurance au tiers souscrite par l'organisateur viendra compléter, sans y porter atteinte, toute police d'assurance personnelle détenue par un concurrent ou par toute autre personne physique ou morale participant à l'Epreuve.
- 8.4 Les pilotes participant à l'Epreuve ne sont pas considérés comme tiers entre eux.

9. Amendements - Interprétation

- 9.1 En accord avec l'Article 3.6 du Code Sportif International, aucune altération ne sera faite à ce règlement après la date d'ouverture des inscriptions, à moins d'accord unanime soit de tous les concurrents déjà inscrits, ou par décision des Commissaires Sportifs pour raisons de force majeure ou de sécurité.

7. Entry Fees

- 7.1 Entry fee is €260 in local currency per competitor until (*Date - maximum 1 month before the event*). Late entries may be accepted after this date. If accepted, an extra fee of €600 in local currency will be charged.
- 7.2 The entry application will only be accepted if accompanied by the total entry fees or by a receipt issued by the competitor's national sporting authority.
- No car will be allowed to start unless the entry fees have been paid in full (*if applicable*).
- 7.3 Additional fees may be payable by a competitor who refuses to carry the organizer's sponsor's advertising.
- 7.4 Ticket allocation included in the entry fee is 10.
- 7.5 Entry fees may only be refunded:
- to candidates who are not accepted,
 - in the case of the event not taking place,
 - in the case of the class being cancelled.

8. Insurance

- 8.1 The organiser of an Event must ensure that all competitors, their personnel and their drivers are covered by third party insurance.
- 8.2 Ninety days before the Event, the organiser, via its ASN, must send the FIA details of the risks covered by the insurance, which must comply with the national laws in force. This insurance certificate, written in the language of the country as well as in English, shall be made available to the competitors.
- 8.3 Third party insurance arranged by the organiser shall be in addition and without prejudice to any personal insurance policy held by a competitor or any other natural person or legal entity taking part in the Event.
- 8.4 Drivers taking part in the Event are not third parties with respect to one another

9. Amendments - Interpretation

- 9.1 In accordance with Article 3.6 of the International Sporting Code, no alterations shall be made to these regulations after the opening date for entries, unless unanimous agreement is given by all competitors already entered, or by decision of the Stewards for reasons of "force majeure" or safety.

- 9.2 Toute information additionnelle sera annoncée par des bulletins d'information numérotés et affichés, et sera réputée faisant partie de ce règlement. Les notifications et les bulletins seront affichés sur le Panneau d’Affichage Officiel.
- 9.3 Les Commissaires Sportifs peuvent prendre des décisions sur tout sujet qui ne serait pas traité par ce règlement.
- 9.4 En cas d’interprétation de ce règlement, le texte anglais sera considéré comme authentique.
- 10. Vérifications administratives**
- 10.1 Tous les pilotes doivent se soumettre aux vérifications administratives qui auront lieu à (*lieu*).
- 10.2 Ces vérifications consisteront en une inspection des documents, de la Licence Internationale, de l’autorisation de l’ASN si nécessaire, etc.
- 10.3 A moins d’une dispense des Commissaires Sportifs, les concurrents et pilotes qui ne se soumettent pas à ces vérifications ne seront pas autorisés à prendre part aux essais ni à la course.
- 11. Vérifications techniques**
- 11.1 Toute voiture prenant part à l’épreuve doit être présentée aux vérifications techniques, par le pilote ou son représentant officiel. Ces vérifications techniques se tiendront à (*lieu*) le (*date : depuis..... jusqu’à – en accord avec le programme fourni*). Toute voiture arrivant après la fermeture des vérifications techniques, peut se voir refuser la permission de commencer l’épreuve.
L’organisateur peut prévoir un moment particulier pour la vérification technique des concurrents qui arriveraient après cette fermeture, et appliquer des pénalités financières qui devront alors être spécifiées dans l’Article 13.
- 11.2 Toutes les voitures doivent être en conformité avec les règlements de sécurité de la FIA pour les Dragsters.
- 11.3 Toutes les voitures doivent porter leur numéro de compétition FIA placé sur (*préciser les emplacements*) de la voiture.
- 11.4 Des vérifications techniques supplémentaires peuvent être entreprises à tout moment de l’épreuve.
- 11.5 L’habillement de sécurité du pilote (habillement protecteur, casques, gants, etc.) doit être présenté avec la voiture lors des vérifications techniques.
- 12. Qualification et Règlement commun**
- 12.1 Les séances de qualification se tiendront en accord avec le Règlement FIA de Dragsters à jour.
Eliminations
- 9.2 All additional information will be announced by dated and numbered information bulletins and deemed to be part of these regulations. Notifications and bulletins will be posted on the Official Notice Board.
- 9.3 The Stewards may implement decisions on any matter not provided for by these regulations.
- 9.4 In the interpretation of these regulations the English text will be considered as authentic.
- 10. Administrative Checking**
- 10.1 All drivers must report to administrative checking which will be held at (*place*).
- 10.2 The check shall consist of an inspection of the documents, International Licence, ASN’s authorisation where necessary, etc.
- 10.3 Unless the stewards have granted a waiver, those competitors and drivers who fail to report to checking shall not be authorised to take part in practice and the race.
- 11. Scrutineering**
- 11.1 Any car taking part in the event must be presented by the driver or his official representative to scrutineering, which will be held at (*place*) on (*date: from to - in accordance with the given timetable*). Any car arriving after the closure of scrutineering may be refused permission to start.

The organiser may provide a special period for scrutineering for competitors who arrive after the closure of scrutineering and may apply financial penalties which must be specified in Article 13.
- 11.2 All cars must comply with the current FIA Drag Racing Safety Regulations.
- 11.3 Each car must carry its FIA competition number, displayed on (*specify positions*) of the car.
- 11.4 Additional scrutineering may be carried out at any time during the event.
- 11.5 The drivers’ safety clothing (protective clothing, helmets, gloves, etc.) must be presented with the car at scrutineering.
- 12. Qualifying & Common Regulations**
- 12.1 The qualifying sessions will be held in accordance with the current FIA Drag Racing Regulations.
Eliminations

Le système d'alternance des voies lors des qualifications sera utilisé. Toutes les voitures qualifiées avec un rang de 1 à 8 participeront à la première séance d'élimination. Toutefois, s'il le pense approprié, l'organisateur a le droit de faire courir plus de voitures pour la première séance d'élimination, sans autre consultation ou notification.

La qualification par voie alternée est obligatoire dans toutes les classes.

La composition des jumelages selon les prévisions de qualification sera déterminée pendant l'épreuve (seul le Directeur de Course / Directeur d'Epreuve pouvant la modifier).

Toutefois et uniquement pour la première séance d'élimination :

- le pilote avec le temps de qualification le plus rapide aura le droit de choisir dans quel jumelage courir (première paire, seconde, etc.).
- les pilotes avec les temps de qualification les plus rapides suivants, dans l'ordre, auront le droit de choisir dans lequel des jumelages suivants courir, jusqu'à ce que tous les jumelages aient été sélectionnés.

- 12.2** Des points seront accordés selon les places après qualification et éliminations, en accord avec le Règlement FIA de Dragsters.
- 12.3** Un temps de refroidissement minimum de 90 minutes est garanti entre les manches, sauf pour les urgences en cas de circonstances exceptionnelles, et sur décision du Directeur de Course, le temps pouvant alors être réduit à 75 minutes.
- 12.4** Lorsque que cela sera possible, les voitures courront par paires. Le système de départ sera celui des trois feux orange. Tous les feux orange sont activés (montrés) avec un délai de quatre dixièmes de seconde par rapport au feu vert donnant le départ.
- 13. Pénalités**
- 13.1** Les Commissaires Sportifs peuvent décider sur tout sujet non couvert par ce règlement, et imposer des pénalités en accord avec le Code.
- 14. Fin de la finale**
- 14.1** A la fin de la finale de chaque classe les voitures seront conduites directement au contrôle technique, puis dans un emplacement spécifique, où elles resteront jusqu'à ce qu'elles soient officiellement libérées.
- 15. Résultats**
- 15.1** Les résultats seront affichés sur le Panneau d'affichage officiel.
- 16. Réclamations, Appels**
- 16.1** Toutes les réclamations et tous les appels seront traités en accord avec les chapitres 13 et 14 du Code Sportif International.

The FIA progressive ladder system will be used. All qualified cars from number 1 to 8 spot will be in the first round of elimination. However, the organisers reserve the right to decide to run larger fields in the first round of elimination if appropriate, without further consultation or notification.

Alternate lane qualifying is compulsory in all classes.

Pairings as per qualifying schedule to be issued at event (to be overridden at the Race Director's/Clerk of the Course's sole discretion.)

However, and only for the first round of elimination:

- the driver with the quickest qualifying time shall have the right to choose in which pairing (first pair, second pair, etc.) to run.
- the drivers with the next quickest qualifying times, in order, shall have the right to choose in which of the remaining pairings to run until all pairings have been selected.

- 12.2** The qualifying and elimination positions will be awarded points in accordance with the FIA Drag Racing Regulations.
- 12.3** A minimum cool down time of 90 minutes is guaranteed between rounds, except for emergencies in exceptional circumstances, and on the decision of the Clerk of the Course, when the time might be shortened to 75 minutes.
- 12.4** Where possible the cars will start in pairs. The starting system will use the 3 amber Pro Start. All amber lights are activated (shown) with a 4 tenths of a second delay to the green light start signal.
- 13. Penalties**
- 13.1** The Stewards may adjudicate on any matter not covered by these regulations and impose penalties in accordance with the Code.
- 14. End of final**
- 14.1** At the end of each class final the cars shall be driven directly to the scruteneers, then to a specific position, where they shall remain until officially released.
- 15. Results**
- 15.1** Results will be posted on the Official Notice Board.
- 16. Protest - Appeals**
- 16.1** All protests and appeals will be lodged in accordance with Chapters 13 and 14 of the International Sporting Code.

17. Voyage, Compensation pour frais de course et Présentation des récompenses

17.1 Pour pouvoir prétendre à toute récompense du Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA (série ou épreuve – règlement Article 6.8), un droit d'inscription à la série du Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA doit être payé par chaque conducteur de chaque classe à l'administration du Championnat au plus tard 30 jours avant toute participation à une épreuve de Championnat. Ce seul droit est de €800 plus la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et couvre toutes les épreuves du Championnat. Ce droit d'inscription vient en addition à tous les droits d'inscription normaux des courses. Contacter l'administration du Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA pour les formulaires de demande.

17.2 L'organisateur paiera au concurrent une compensation pour le voyage et les frais de course, en accord avec le Règlement Sportif pour le Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA.

17.3 Il y aura une présentation des trophées lors d'une Remise des Prix (*Jour / heure / lieu*), si celle-ci n'est pas repoussée en raison de circonstances extraordinaires.

18. Hôtels (article optionnel)

19. Voyage (article optionnel)

(Toute information nécessaire – par exemple arrangements particuliers, ferries, etc. – devrait être précisée ici.)

Il est préférable de joindre un formulaire qui sera retourné à l'organisateur).

20. Autorisation

Ce règlement a été approuvé par (*nom de l'ASN*) le (*date*). Le numéro de Visa FIA est le (*préciser le numéro*)

ANNEXE 2

CONVENTION D'ORGANISATION

Ce document est établi en 3 exemplaires signés respectivement par l'ASN, la FIA et l'Organisateur. Les 2 exemplaires signés par l'ASN et l'Organisateur doivent être retournés par l'ASN à la FIA dûment complétés et signés au minimum 90 jours avant le début de l'épreuve concernée du Championnat.

LA PRESENTE CONVENTION est conclue le /...../ 2016.

ENTRE

(1) La Fédération Internationale de l'Automobile, association déclarée conforme à la loi française du 1^{er} juillet 1901 et ayant un statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe et des Nations Unies, siégeant au 8, place de la Concorde, 75008 Paris, France (la "FIA") représentée par

17. Travel, Running Cost Compensation and Awards presentation

17.1 To be eligible for any awards in the FIA European Drag Racing Championships (series or event – regulations article 6.8) an FIA European Drag Racing Championship series registration fee has to be paid each year by each driver in each class to the Championship administration at the latest 30 days before taking part in any Championship round. This single fee is in the sum of €800 plus value added tax (VAT) and covers all rounds of the Championship. This registration fee is in addition to all normal race entry fees. For application forms contact the FIA European Drag Racing Championship administration.

17.2 The Organiser will pay competitor minimum travel and running cost compensation as per the current FIA European Drag Racing Championship Regulations.

17.3 There will be a presentation of trophies at an Awards Presentation on (*Day / time / location*), if not postponed due to extraordinary circumstances.

18. Hotels (optional article)

19. Travelling (optional article)

(Any information needed - e.g. special arrangements, ferries, etc. - should be given here.)

It is preferable to attach a form to be returned to the organiser.

20. Authorisation

These regulations have been agreed by (*name of ASN*) on (*date*). The FIA Visa n° is: (*specify the number*)

APPENDIX 2

ORGANISATION AGREEMENT

This document is drawn up in triplicate, one copy to be signed by the ASN, one by the FIA and one by the Organiser. The 2 copies signed by the ASN and the Organiser must be returned by the ASN to the FIA, duly completed and signed, at least 90 days prior to the beginning of the Championship event concerned.

THIS AGREEMENT is made on /...../ 2016.

BETWEEN

(1) The Fédération Internationale de l'Automobile declared in conformity with the French law of 1 July 1901 and enjoying consultative status at the Council of Europe and at the United Nations having its office at 8, place de la Concorde Paris

son Président qui a reçu les pleins pouvoirs à cet égard,

(2) [.....] ("Organisateur")

(3) [.....] ("ASN")

ATTENDU QUE :

(A) La FIA est propriétaire de l'ensemble des droits et propriétés intellectuelles relatifs au Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA.

(B) Il est convenu entre les parties à la présente convention que tous engagements ou obligations relatifs à l'exploitation de ces droits commerciaux font l'objet d'accords distincts entre la FIA et l'Organisateur de l'Epreuve et/ou l'ASN.

IL EST EGALEMENT CONVENU CE QUI SUIT :

1. L'Organisateur s'engage à organiser l'Epreuve concernée sous réserve que cette Epreuve ait été dûment inscrite par la FIA au Calendrier du Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA 2016 suite à une demande de son ASN avant la date des présentes.

2. L'Organisateur s'engage à appliquer dans leur intégralité toutes les dispositions du Code Sportif International de la FIA, du Règlement Technique des Dragsters 2016 et du Règlement Sportif du Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA 2016 (ci-après dénommés de manière collective "les Règlements").

3.1 L'Epreuve sera disputée conformément au Règlement Sportif du Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA et aux Règlements Technique et Procédures de Course des Courses de Dragsters de la FIA promulgués par la FIA dont l'Organisateur déclare avoir une parfaite connaissance et avoir reçu une copie, et à toute autre règle édictée par la FIA pour le Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA.

4.1 L'Organisateur a obtenu tous les droits exclusifs et nécessaires de son ASN pour organiser l'Epreuve sur la piste de Dragsters de (la "Piste") approuvé par la FIA et a également obtenu toutes les autorisations nationales et sportives nécessaires pour le déroulement de l'Epreuve, y compris les autorisations gouvernementales, municipales et de la police dont il s'engage à fournir la preuve à la FIA.

5.1 L'Organisateur est responsable de la compétence des personnes désignées pour exercer des fonctions de responsabilité dans la gestion sportive de l'Epreuve ; il garantit qu'elles

75008 France, (the "FIA") represented by its President who has been granted full powers in this respect.

(2) [.....] (the "Organiser")

(3) [.....] (the "ASN")

WHEREAS:

(A) The FIA is the owner of all the rights and intellectual property relating to the FIA European Drag Racing Championship.

(B) It is agreed between the parties to the present agreement that any undertakings or obligations relating to the exploitation of these commercial rights are the subject of separate agreements between the FIA and the Organiser of the Event and/or the ASN.

IT IS ALSO HEREBY AGREED AS FOLLOWS:

1. The Organiser undertakes to organise the Event concerned subject to such Event being duly listed by the FIA on the Calendar of the 2016 FIA European Drag Racing Championship following an application by its ASN prior to the date hereof.

2. The Organiser undertakes to apply in their entirety all the provisions of the FIA International Sporting Code, the 2016 Drag Racing Technical Regulations and the 2016 European Drag Racing Championship Sporting Regulations (collectively referred to herein as "the Regulations").

3.1 The Event will be run in accordance with the Sporting Regulations of the FIA European Drag Racing Championship, FIA Drag Racing Technical Regulations and Race Procedures laid down by the FIA of which the Organiser declares his full knowledge having received a copy thereof, and any other rules issued by the FIA for the FIA European Drag Racing Championship.

4.1 The Organiser has obtained exclusively all the required rights from its ASN to organise the Event on the Drag Strip of (the "Strip") approved by the FIA and has also obtained all the national and sporting authorisations required for the Event to be run including government, municipal and police authorisation, of which he undertakes to give proof to the FIA.

5.1 The Organiser is responsible for the competence of the persons designated to fulfil positions of responsibility in the sporting control of the Event and guarantees that they have

ont reçu la formation appropriée. Le Directeur de Course et le Commissaire Sportif national doivent avoir une bonne connaissance de l'anglais et de la discipline des Courses de Dragsters.

5.2 L'Organisateur s'engage à s'assurer que, si une voiture est abandonnée par son pilote sur la piste ou à un endroit adjacent à celle-ci pendant l'Epreuve, toutes les mesures nécessaires seront prises pour la protéger de tout dommage et que tous les spectateurs seront tenus à une distance de sécurité appropriée, qu'ils ne se trouveront pas en position d'interférer avec elle de quelque manière que ce soit et que du matériel adéquat sera fourni pour recouvrir les voitures de sorte qu'elles soient rendues aux concurrents sans subir d'autres dommages.

6. L'Organisateur garantit que la Piste, son équipement, son personnel, l'équipe de sécurité (équipement de lutte contre les incendies compris) et les mesures de sécurité mises en place – et notamment la présence d'une équipe médicale spécialisée et l'équipement médical prévu – seront conformes, dans tous les domaines et pendant tout le déroulement de l'Epreuve, aux règlements et prescriptions de la FIA, ainsi qu'aux lois nationales en vigueur au jour de l'Epreuve. L'Organisateur s'engage à respecter scrupuleusement le programme de l'Epreuve.

7. L'Organisateur veillera à ce que tous les contrats ou toutes les prescriptions impliquant une tierce partie ayant un contrôle effectif ou potentiel sur l'accès à une Epreuve (ou à une partie de celle-ci) contiennent une clause en vertu de laquelle cette tierce partie garantira qu'aucune tierce personne ne pourra, que ce soit contre paiement ou autre, avoir accès à toute partie de la piste de dragsters qui n'est pas protégée en cas d'accident au moins selon les normes requises par la législation locale et par la FIA pour le public et, sans préjudice de ce qui précède, **au parc fermé et** à toute zone de contrôle autre que toute autre partie de la piste de dragsters non ouverte au public, à moins que cette personne ne soit en possession d'un laissez-passer ou d'une chasuble remis conformément à la clause ci-après.

Tous les laissez-passer ou chasubles seront fournis et distribués par l'Organisateur à ses propres frais sous la supervision de la FIA.

8. L'Organisateur prévoira une zone couverte pour les vérifications techniques équipée du matériel requis (instruments/outils de mesure, équipement de contrôle du carburant, balance calibrée et dispositif de contrôle du volume du moteur calibré)...

received the appropriate training. The Clerk of the Course and national Steward must have a good knowledge of English and the sport of Drag Racing.

5.2 The Organiser undertakes to ensure that if any of the competitors' cars is abandoned by the driver on or adjacent to the track during the Event, they will take whatever action is necessary to protect it from damage and will ensure that all spectators are kept at a safe and proper distance from it and that they are not in a position to interfere with it in any way, and to ensure that suitable equipment is provided to recover cars in such a way that they are returned to the competitors without suffering further damage.

6. The Organiser warrants that the Strip, its equipment, its personnel, safety team (including fire equipment) and the safety measures put into effect (and in particular a special medical team and equipment) shall comply in all respects and for the whole duration of the Event with the regulations and requirements of the FIA and national laws in force on the day of the Event. The Organiser undertakes to respect scrupulously the timetable of the Event.

7. The Organiser will procure that all contracts or requirements involving any third party having actual or potential control over access to an Event (or any part thereof) will contain a term whereby such third party will ensure that no third person can, whether on payment or otherwise, gain access to any part of the Drag strip which is not protected in the event of an accident at least to the degree required by local laws and by the FIA for the general public and, without prejudice to the generality of the foregoing, to **the parc fermé and** any control area other than any other part of the Drag strip not open to the general public, unless such person is in possession of a pass or a tabard issued in accordance with the following clause.

All passes or tabards will be supplied and distributed by the Organiser at its own cost under the supervision of the FIA.

8. The Organiser shall provide a covered area for scrutineering equipped with the necessary equipment (measuring tools/instruments, fuel testing equipment, calibrated scale and calibrated engine volume tester).

- | | | | |
|-------------|---|-------------|---|
| 9. | L'ASN devra apporter une garantie écrite à la FIA qu'elle a délégué toute ou partie de son autorité pour tous les problèmes sportifs, techniques, de sécurité et d'organisation (incendie y compris) sur le lieu de la piste de dragsters et que l'exercice de ses prérogatives sera conforme aux exigences et prérogatives de la FIA. | 9. | The ASN must provide a written guarantee to the FIA that it has delegated all or part of its authority for all sporting, technical, safety and organisational problems (including fire) on the site of the Drag strip and that it will exercise its prerogatives in conformity with the requirements and prerogatives of the FIA. |
| 10. | Les informations requises par l'Annexe 1 du Règlement Sportif applicable au Championnat d'Europe des Dragsters devront être envoyées à la FIA par l'Organisateur au moins 90 jours avant l'Epreuve. | 10. | The information required by Appendix 1 of the Sporting Regulations applicable to the European Drag Racing Championship must be sent to the FIA by the Organiser at least 90 days before the Event. |
| 11.1 | L'Organisateur devra mettre à la disposition de la FIA, pour son usage exclusif sur la piste de dragsters, les bureaux et installations qui lui sont nécessaires pour remplir correctement ses obligations en relation avec l'Epreuve. Ces installations devront être convenues avec la FIA avant l'attribution de l'espace pour d'autres usages. | 11.1 | The Organiser must make available for the exclusive use of the FIA on the Drag Strip such offices and facilities as are necessary for the FIA properly to fulfil its duties in relation to the Event. Such facilities must be agreed with the FIA prior to the allocation of space for other uses. |
| 11.2 | En outre, un mât sera prévu à côté du mât du drapeau national du pays organisateur, sur lequel flottera le drapeau de la FIA pendant toute la durée de l'Epreuve. | 11.2 | Likewise a pole must be reserved beside the national flagpole on which the FIA flag will fly throughout the Event. |
| 11.3 | L'Organisateur devra veiller à ce qu'aucun matériel autre que du matériel de chronométrage informatisé et/ou électronique ne soit utilisé pour déterminer les résultats d'une Epreuve sans la permission écrite préalable de la FIA. | 11.3 | The Organiser must ensure that no equipment other than the electronic and/or computerised timekeeping services is used for determining the results at an Event without the prior written permission of the FIA. |
| 12.1 | L'Organisateur confirme que la Piste de Dragsters a été ou sera éligible pour l'octroi d'une licence de piste FIA et s'engage à ce que tous les travaux de sécurité de mandés par la FIA soient effectués et que l'avis du Directeur d'Epreuve de la FIA soit respecté. Toute modification de la piste est interdite, quelle que soit la personne en ayant fait la demande sans l'accord écrit préalable de la FIA. | 12.1 | The Organiser confirms that the Drag Strip has been or will be eligible for the grant of a FIA Track Licence and undertakes that all the safety work demanded by the FIA will be carried out and that the advice of the FIA Race Director will be respected. Any modification to the track is prohibited, notwithstanding who may have requested it, without the prior written approval of the FIA. |
| <u>12.2</u> | <u>Pour les pistes temporaires et nouvelles du Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA, la surface de course sera inspectée 4 semaines avant l'épreuve par une personne désignée par le Directeur d'Epreuve de la FIA, afin de confirmer qu'elle peut être préparée selon une norme minimale convenue.</u> | <u>12.2</u> | <u>For temporary and new tracks in the FIA European Drag Racing Championship, the racing surface will be inspected 4 weeks prior to the event by a person appointed by the FIA Race Director, to confirm that it is capable of being prepared to an agreed minimum standard.</u> |
| | <u>La préparation de la piste sera supervisée par une personne désignée par le Directeur d'Epreuve de la FIA. Des lignes directrices relatives à l'équipement et au processus de préparation seront fournies.</u> | | <u>Track preparation shall be supervised by a person appointed by the FIA Race Director. Guidelines for equipment and preparation process will be supplied.</u> |
| | <u>Le mercredi avant que l'épreuve n'ait lieu, un test d'évaluation de la traction sera supervisé par le Directeur d'Epreuve de la FIA. Une fois que ce test aura satisfait aux exigences</u> | | <u>On the Wednesday before the event takes place, a traction assessment test will be supervised by the FIA Race Director. Once this</u> |

minimales, la piste sera déclarée "prête pour la course".

test having passed the minimum requirements, the track is called "ready to race".

13. L'Organisateur prendra toutes les mesures permettant de conserver à l'Epreuve le prestige de son statut de Championnat d'Europe des Dragsters notamment :
- (a) en interdisant à quiconque de traverser la piste pendant les essais ou la course l'épreuve ; et
 - (b) en empêchant immédiatement toute action pouvant porter préjudice aux intérêts moraux et à la dignité du Championnat d'Europe des Dragsters.
14. Toute faute commise par l'Organisateur et/ou l'ASN qui porterait préjudice au Championnat, notamment un retard dans les horaires, un manque de matériel médical ou de sécurité (incendie y compris) pourra entraîner une des sanctions ou procédures prévues par le Code Sportif International et les Statuts de la FIA.
15. La présente Convention d'Organisation est établie uniquement pour l'organisation et le déroulement d'une Epreuve du Championnat d'Europe des Dragsters de la FIA.
16. Les termes et expressions définis dans les Règlements auront, sauf lorsque le contexte l'exige autrement, la même signification dans la présente Convention.
17. La présente Convention est régie et interprétée selon la législation française.

13. The Organiser will take all measures to see that the Event maintains its European Drag Racing Championship prestige in particular by:
- (a) a complete ban on anybody crossing the track during practice or the race the event; and
 - (b) the immediate elimination of any action prejudicial to the moral interests and dignity of the European Drag Racing Championship.
14. Any fault committed by the Organiser and/or the ASN which is harmful to the Championship, especially delays in the timetable, lack of medical or safety (including fire) equipment, may result in any of the sanctions or proceedings provided for by the FIA International Sporting Code and the FIA Statutes.
15. The present Organisation Agreement is drawn up uniquely for the organisation and running of an FIA European Drag Racing Championship Event.
16. Words and expressions defined in the Regulations shall, except where the context otherwise requires, have the same meanings when used herein.
17. This Agreement shall be governed by and construed in accordance with the laws of France.

EN FOI DE QUOI la présente Convention a été signée à la date susmentionnée :

Signé pour et au nom de
[L'ORGANISATEUR]

.....

par une personne dûment autorisée à le faire

IN WITNESS WHEREOF this Agreement has been signed on the date first above written:

Signed for and on behalf of
[THE ORGANISER]

.....

by a person duly authorised so to do

Signé pour et au nom de
LA FEDERATION INTERNATIONALE DE
L'AUTOMOBILE

.....

par une personne dûment autorisée à le faire

Signed for and on behalf of
THE FEDERATION INTERNATIONALE DE
L'AUTOMOBILE

.....

by a person duly authorised so to do

Signé pour et au nom de
[l'ASN]

.....

par une personne dûment autorisée à le faire

Signed for and on behalf of
[the ASN]

.....

by a person duly authorised so to do.